

**DELIBERATION N° 18/298 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA CREATION D'UNE
COMMISSION AD HOC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE CONCERNANT LA
POLITIQUE DE LA PECHE EN MER**

SEANCE DU 27 JUILLET 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juillet 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Pierre-José FILIPPETTI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Antoine POLI, Pierre POLI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Guy ARMANET à M. Jean-Jacques LUCCHINI
M. François BENEDETTI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI
Mme Muriel FAGNI à M. Julien PAOLINI
Mme Laura FURIOLI à Mme Julie GUISEPPI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Michel GIRASCHI à Mme Marie SIMEONI
Mme Paola MOSCA à M. Marcel CESARI
M. Jean-Charles ORSUCCI à M. Antoine POLI
Mme Marie-Hélène PADOVANI à Mme Catherine RIERA
Mme Laura Maria POLI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Paul MINICONI
M. Louis POZZO DI BORGIO à M. Pierre POLI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Romain COLONNA
Mme Pascale SIMONI à M. Pierre-José FILIPPETTI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Anne TOMASI
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Julia TIBERI à Mme Mattea CASALTA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Paul

LEONETTI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Rosa PROSPERI, Camille de ROCCA SERRA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,
- VU** la motion déposée par M. Pierre-José FILIPPETTI pour le groupe « Corsica Libera »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité des votants,

ARTICLE PREMIER :

ADOpte, après amendements, la motion dont la teneur suit :

« **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU l'article 26 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse,

VU la délibération n° 10/190 AC de l'Assemblée de Corse relative à la création d'un Fonds Régional pour les licences de pêche,

VU la délibération n° 16/205 AC de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative à la situation de la pêche insulaire,

VU l'annexe 6 du PADDUC valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer,

CONSIDERANT que ce schéma propose d'orienter les professionnels vers la diversification de leurs activités, notamment en direction du pescatourisme, avec des programmes de formation durant la baisse saisonnière hivernale et le renforcement des enseignements du lycée maritime de Bastia devant proposer un nouveau diplôme, le BTS pêche et gestion de l'environnement marin,

CONSIDERANT que la pêche est un élément constitutif fort de notre identité,

CONSIDERANT que la pêche est un secteur incontournable dans l'optique d'un développement économique durable,

CONSIDERANT les potentialités en matière d'emploi que peut apporter la pêche à l'économie corse,

CONSIDERANT qu'au fil du temps la situation des pêcheurs corses s'est nettement dégradée, tant au niveau social qu'économique,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DECIDE de constituer une commission ad hoc « Pour une politique de la pêche en mer en Corse » conformément à l'article 26 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, dont la composition sera déterminée lors de la prochaine session.

CHARGE la commission ad hoc de mener une mission de réflexion et de concertation avec les acteurs concernés par la démarche, sur les domaines visés par la présente motion en étroite relation avec le Conseil Exécutif de Corse.

DIT qu'à l'issue de ses travaux, la commission présentera ses conclusions à l'Assemblée de Corse. »

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 27 juillet 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



Accusé de réception

Objet	CREATION D'UNE COMMISSION AD HOC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE ? LA POLITIQUE DE LA P?CHE EN MER
Identifiant acte	02A-200076958-20180727-018071-DE
Identifiant interne	018071
Date de réception par la préfecture	6 août 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	27 juillet 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	9.4

[Fermer](#)